

Le dossier de l'urbanisme commercial à nouveau sur le métier

Entre le rejet récent du projet Apsys, un bilan en demi-teinte du moratoire décidé par la Cub - 39 000 m² supplémentaires accordés en 2008 en CDEC pour 663 000 m² existants sur les principaux pôles commerciaux - et les effets de la réforme nationale de la politique d'urbanisme commercial - un pouvoir des élus renforcé via la mise en place des CDAC - le Bureau décide d'affiner sa ligne stratégique sur le terrain sensible de l'urbanisme commercial. Premier défi à relever : les enjeux de concertation et de gouvernance à l'échelle de l'agglomération doivent prendre le pas sur un positionnement au coup par coup sur les projets. Autre priorité : dans le prolongement de la Loi de Modernisation de l'Economie, les notions de développement durable et de qualité environnementale s'imposent à présent à tous et viennent renforcer les préceptes édictés localement, qu'il s'agisse des problèmes d'accessibilité aux secteurs commerciaux ou du rééquilibrage du territoire en faveur la rive droite et des quartiers défavorisés. Présentation du cadre de travail :

- la Conférence Permanente de l'Urbanisme Commercial (CPUC), dont la création a été actée en juin 2008, fonctionnera à la fois comme instance de concertation et de gouvernance à l'échelle de l'agglomération. Appelée à travailler de manière intensive jusqu'à l'été, elle se réunira pour la première fois le 29 avril prochain. Elle s'appuiera, dans ce cadre, sur les travaux de l'Observatoire du Commerce et associera représentants élus de la Cub, du SYSDAU, des chambres consulaires et de l'A'urba, plus divers représentants de l'Etat, du Conseil Général ou d'associations de consommateurs...
- le Bureau de la Cub sera dorénavant saisi de toute demande supérieure à 10 000 m², alors que les projets supérieurs à 20 000 m² feront de leur côté l'objet d'une délibération du Conseil de Cub,
- un groupe de travail est enfin chargé d'approfondir le « corpus » de doctrine de la Cub et de remettre un rapport avant l'été prochain. A ce propos, alors qu'une réflexion a déjà été lancée avec le Conseil Général, le SCOT est appelé à devenir une pièce centrale du nouveau dispositif.

A l'occasion de cette réunion de Bureau, M. Vincent Feltesse a enfin annoncé la nomination de M. François Noisette au poste de directeur général adjoint « Stratégie 2025 » de la Cub. Diplômé de Polytechnique et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, François Noisette est actuellement à la tête de la DIREN Auvergne. Agé de 50 ans, ce dernier a exercé de multiples fonctions au sein du ministère de l'Equipement : il a par exemple dirigé pendant 4 ans la division de l'urbanisme et du schéma directeur de la direction régionale de l'Equipement Ile de France. Il a également travaillé pendant 2 ans à la Banque Mondiale, comme spécialiste de management urbain.